

## Rencontre Fleur Pellerin / SUD Culture Solidaires du 28 octobre 2014

*Une délégation de SUD Culture Solidaires a été reçue mardi dernier, durant un peu plus d'une heure par Fleur Pellerin. Les échanges ont porté sur le rôle du MCC dans le tissu social, l'avenir des DRAC, le spectacle vivant, l'ouverture 7/7 des musées, la situation des Archives et des monuments nationaux, l'archéologie préventive et le statut de l'AFP.*

SUD Culture Solidaires a fortement regretté le manque de vision et de prospective des équipes ministérielles successives sur le devenir du Ministère. Ces lacunes se traduisent entre autres pour les agents par des conditions de travail dégradées et par une augmentation des cas de souffrance au travail comme l'a constaté, entre autres, la médecine de prévention en administration centrale.

### **Nous retiendrons principalement l'annonce faite sur l'avenir des DRAC.**

Notre délégation a insisté sur le rôle essentiel que celles-ci jouent dans le maillage culturel des territoires et sur la nécessité de conserver leur architecture actuelle, basée sur des missions spécifiques et une interdépendance de celles-ci. Après avoir subi les effets destructeurs de la RGPP, les DRAC sont désormais confrontées au risque de démantèlement portés en germe par les lois MAPTAM (possibilité de délégations de compétences) et NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). La concertation autour de la revue des missions, qui précède la réforme territoriale, a eu un sérieux retard à l'allumage et aucun cap clair n'est défini pour l'avenir des DRAC et des personnels. Quelles que soient les réformes envisagées, que nous combattons si nécessaire, les agents ne doivent pas être laissés dans l'ignorance et ont un droit élémentaire à l'information sur tout ce qui les concerne, dès lors que leur vie professionnelle et personnelle en serait affectée. Rien ne serait pire que laisser se développer comme par le passé un climat anxigène, facteur de stress et de démobilisation. Ce serait aussi faire le lit du Front National qui a déjà entrepris un travail de fond auprès des agents publics. Avant d'envisager une nouvelle phase de transferts ou de délégations de compétences, nous avons demandé à ce que soit réalisé un bilan sur les transferts de l'Inventaire et de certains monuments historiques aux collectivités territoriales. La ministre a indiqué qu'elle reconnaissait le rôle des DRAC et la spécificité de leurs missions qui oblige, par exemple, la moitié des agents à se déplacer régulièrement. Pour elle, il serait inconcevable qu'ils passent l'essentiel de leur temps de travail sur les routes. Elle nous a fait part de son entrevue le matin même avec la ministre de la Fonction publique qui semble être une piste pour l'avenir des DRAC. Les agents en poste dans les préfectures de région actuelles n'auraient pas d'obligation à la mobilité et les implantations seraient maintenues. Ce qui est donc prévu pour le ministère de l'intérieur devrait être décliné pour le ministère de la culture. **En clair, dans les futures « grandes » régions résultant de la fusion d'anciennes régions, le siège de la nouvelle DRAC serait placé au chef-lieu choisi, mais des « déclinaisons » territoriales resteraient aux implantations actuelles.** Ce qui reste encore assez flou, puisque la ministre ne s'interdit pas de réfléchir à de nouvelles adaptations « pour rendre les DRAC plus efficaces », notamment sur la question du renforcement des services départementaux ou sur la mutualisation des fonctions dites support (missions des secrétariats généraux). Elle a néanmoins insisté sur la nécessité de prise en compte des situations individuelles des agents. Elle a également annoncé qu'un bilan du transfert de l'inventaire était programmé prochainement.

### **Sur l'archéologie.**

La Ministre, prenant acte d'une situation dont elle a hérité, a semblé en accord avec la plupart de nos analyses. La question du financement et du principe de mutualisation, la définition d'une politique nationale de protection et de sauvegarde du patrimoine archéologique, le rendement insuffisant de la Redevance d'Archéologie Préventive ainsi que les missions de Service Public de l'Inrap sont des sujets sur lesquels le ministère travaille et/ou veut faire évoluer les choses.

*La plupart des autres sujets abordés en sont restés à des échanges plus ou moins généraux qui n'ont pas donné lieu, de la part de la ministre, à des réponses formelles.*

**Nous avons choisi de mettre l'accent sur la direction générale des patrimoines et sur les attaques que subissent tous les corps (scientifiques, métiers d'arts, ASM et documentation) qui font la spécificité de cette direction.**

Nous avons expliqué que si nos missions consistent à protéger, conserver/restaurer et transmettre notre patrimoine, nous n'étions pas opposés à d'éventuelles évolutions. Encore faudrait-il savoir où l'on va avant de détruire ce qui aujourd'hui fonctionne, certes avec des difficultés, mais qui fonctionne. Nous avons évoqué l'ouverture 7/7 de Versailles, d'Orsay et du Louvre qui posera des difficultés tant la structure des bâtiments est souvent inadaptée et les risques de détériorations encourus importants. Sans oublier les conséquences sur les personnels et leurs conditions de travail. La ministre nous a répondu qu'elle en avait bien conscience et que l'ouverture 7/7 ne correspondait, de son point de vue, non pas à une approche comptable mais à un besoin de gérer la surfréquentation de ces trois grands musées. Elle attend les conclusions du rapport de l'IGAC. Nous avons également souligné la situation dramatique des Archives de France notamment du site Fontainebleau qui appelle une réponse urgente de sa part.

### **Sur le spectacle vivant.**

Nous avons rappelé le contexte global de modification des normes d'emploi. Tout jeune sait qu'il aura désormais un parcours professionnel fait de discontinuités. Dans le spectacle vivant, si cette discontinuité a pu un temps être choisie, elle est aujourd'hui beaucoup plus généralement subie. D'autre part, la diminution des financements entraîne une incertitude constante. Les acteurs du spectacle vivant sont désormais confrontés à une précarité accrue et à la dégradation de leurs conditions de vie et de travail. Il en résulte une baisse de qualité de ce qui peut être produit, en raison notamment de la difficulté croissante à former des équipes pérennes. La nouvelle convention Unédic et les pratiques de Pôle Emploi contribuent à dégrader toujours plus les conditions de subsistance des intermittents. Les conditions d'emploi au sein des établissements publics sont déplorables. Nous avons pris comme exemple la Cité de la Musique. Les musiciens intervenants y sont employés (sur le projet DEMOS pour accompagner une pratique amateur qui a pour finalité des spectacles) avec des contrats du régime général alors qu'ils devraient être du régime spectacle ! Nous sommes bien loin de l'État exemplaire. Avec de telles pratiques, il n'y aura bientôt plus besoin de l'intermittence. Quant à la concertation actuellement menée, nous avons dénoncé le fait que SUD Culture Solidaires n'y ait pas été convié, même si nous avançons nos propositions en collaborant avec les Coordinations d'Intermittents et Précaires. Nous doutons d'ailleurs que cette concertation aboutisse à autre chose qu'une pérennisation de la prise en charge par l'État du différé d'indemnisation, ce qui ne sera pas acceptable, car cela signifierait la mort de la solidarité interprofessionnelle. A l'évidence, le gouvernement a choisi de mettre en œuvre ce que réclamait le Medef.

### **Sur l'AFP.**

SUD Culture Solidaires a réaffirmé la forte opposition du personnel aux projets actuellement en cours, notamment les exigences de la Commission européenne visant à limiter la mission d'intérêt général de l'AFP. Si le gouvernement cédait à ses exigences, cela se traduirait par un désengagement de l'État vis-à-vis de l'AFP et une casse du Statut de 1957<sup>1</sup>.

Nous avons certes rencontré une ministre apparemment à notre écoute, encore faut-il que nous soyons entendus ! Nous verrons bien ces prochaines semaines ce qu'il en sera. A la ministre, son cabinet, son administration, secrétariat général en tête, de mettre en place un véritable dialogue social. Pour tous les sujets évoqués, des réunions rapides sont désormais à programmer afin de pouvoir en débattre plus en détail et confronter le discours ministériel à la réalité des faits.

**SUD Culture Solidaires, le 31 octobre 2014.**

---

<sup>1</sup>Sur ce sujet, la ministre ne nous a manifestement pas entendu, puisque le lendemain, elle a indiqué que la proposition de loi PS sur la réforme du statut de l'AFP et la modernisation du secteur de la presse serait débattue à l'Assemblée nationale en décembre.